



**PRÉFÈTE
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Clermont-Ferrand, le **23 JUIN 2026**

Service prospective aménagement risques
Affaire suivie par :
Pierre-François DELOULME
Tél : 04.43.360.360
pierre-francois.deloulme@puy-de-dome.gouv.fr

La préfète du Puy-de-Dôme
à
Liste des destinataires in fine

OBJET : Porter à connaissance de la mise à jour la carte d'exposition au retrait-gonflement des argiles (RGA)

P.J. : cartographie du retrait-gonflement des argiles

Afin d'intégrer les effets du changement climatique, la cartographie nationale d'exposition du territoire au retrait gonflement des argiles a été mise à jour par arrêté du 9 janvier 2026 et publié au journal officiel le 31 janvier 2026 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053422640>).

Cette mise à jour, prévue par la mesure 5 du troisième plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), prend en compte la forte sinistralité de ces dernières années et intègre également des cartes locales d'aléa établies à l'initiative de collectivités dans d'autres départements.

Cet arrêté substitue à compter **du 1er juillet 2026** la carte mise à jour à la carte en vigueur. La carte mise à jour devra dès lors être prise en compte dans l'exercice de vos compétences en aménagement.

Je souhaite également appeler votre attention sur une autre actualité relative au risque RGA. L'État a engagé, dans onze départements dont le Puy-de-Dôme, l'expérimentation d'un fonds de prévention destiné à agir en amont des désordres liés au retrait-gonflement des argiles. Ce dispositif préventif, mis en œuvre jusqu'en 2028, permet sous conditions de financer un diagnostic de vulnérabilité puis le cas échéant des travaux préventifs dans les maisons individuelles les plus exposées. Dans le département du Puy-de-Dôme, l'animation du dispositif a été confiée à l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL). Des informations sont disponibles dans le document en pièce jointe ou sur le site dédié : <https://fonds-prevention-argile.beta.gouv.fr>.

Mes services restent à votre disposition pour toute autre question.

La préfète,

Anne FRACKOWIAK-JACOBS

Liste des destinataires

Mesdames et Messieurs les maires,
Messieurs les présidents d'intercommunalités.